

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2022

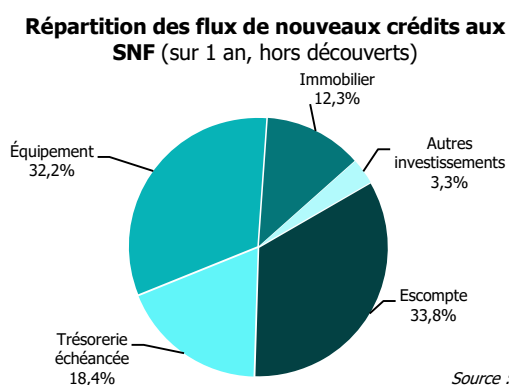
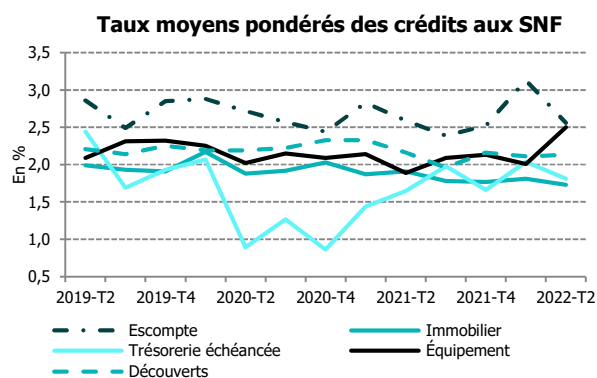
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2^e TRIMESTRE 2022

LE TAUX MOYEN DES CRÉDITS IMMOBILIERS ATTEIGNENT UN NOUVEAU POINT BAS

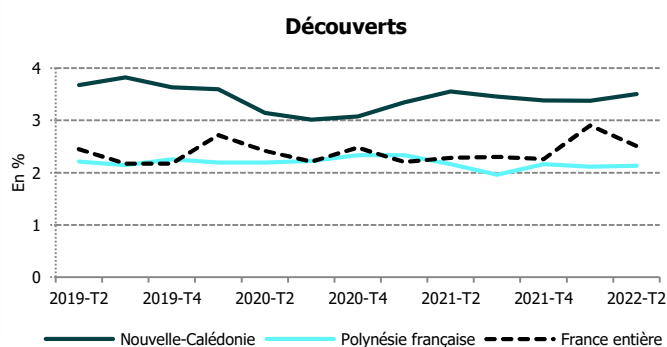
- Au deuxième trimestre 2022, le taux moyen des **découverts** est stable sur 3 mois à 2,13 % (+2 pb).
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** se contracte, de 2,04 % à 1,81 %, face au regain de production de prêts garantis par l'État (15 octrois pour un montant de 775 millions de F CFP au deuxième trimestre 2022 après un seul prêt de 10 millions au premier trimestre). En moyenne, ils sont souscrits à hauteur de 61,8 millions de F CFP sur une durée de 1,8 an.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement**, 2,5 %, augmente de 49 pb sur trois mois. Ils se caractérisent par un montant moyen de 39,8 millions de F CFP et une durée moyenne de 9,7 ans.
- En hausse au trimestre précédent, le taux moyen des **crédits immobiliers** diminue au deuxième trimestre 2022 pour atteindre un nouveau point bas historique à 1,73 % (-8 pb). A taux fixes, ils sont en moyenne consentis pour un montant de 34,2 millions de F CFP et une durée de 19,4 ans.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française

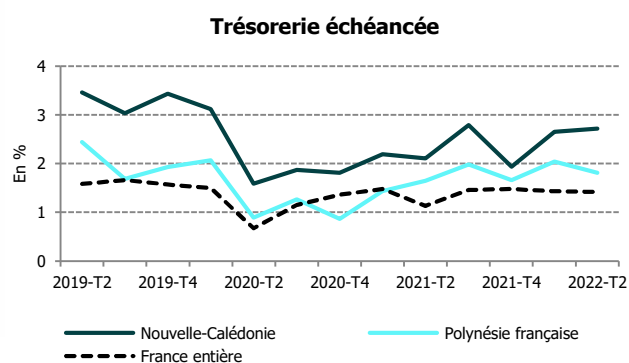


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2022		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2022		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,13	2,51	2,11	2,90	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	1,81	1,42	2,04	1,43	21	29	78	37	2,00	1,50
Équipement	2,50	1,27	2,01	1,14	116	123	69	84	2,75	1,15
Immobilier	1,73	1,30	1,81	1,22	233	197	100	96	-	-

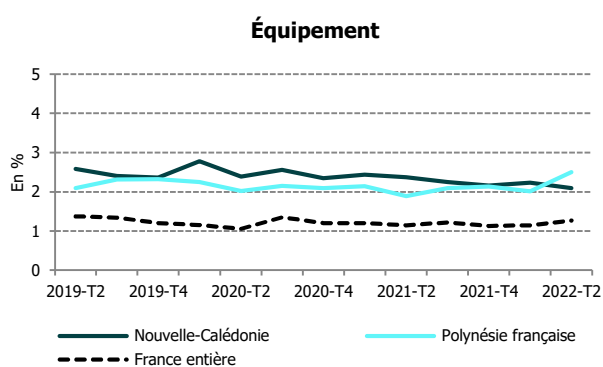
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



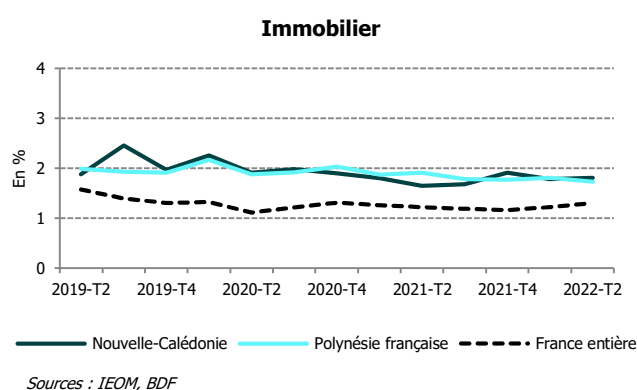
Sources : IEOM, BDF



Sources : IEOM, BDF



Sources : IEOM, BDF



Sources : IEOM, BDF

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et en Polynésie française, pour la trésorerie échéancée, sont fondés sur un plus faible nombre d'observations.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête, réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, se fonde sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers et dont les opérations de répartition ainsi que les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidé ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « autres crédits d'investissement » sont les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.